



Serge Moreau  
Maire

# Baume-les-Messieurs

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 23 juin 2025 à 18h30*

### Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.

Messieurs Alain BOURREAU, Monsieur Till MEYER, Serge MOREAU & Olivier SCHRANZ.

### Absents :

Monsieur Patrick BOUDOUX (donne pouvoir à Madame MAITRE), Monsieur Julien BRANDT (donne pouvoir à Monsieur SCHRANZ), Madame Marie DULAU & Monsieur Patrick PERRIN (donne pouvoir à Monsieur MOREAU).

Monsieur Alain BOURREAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, à l'approbation et la signature de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### *1. Acceptation de l'accord local proposé par ECLA Lons Agglo pour la composition de l'assemblée délibérante*

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Cette révision permet de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Selon ces considérations, l'Espace Communautaire Lons Agglomération propose la répartition suivante pour les 63 sièges du Conseil communautaire : 24 sièges pour Lons-le-Saunier, 4 sièges pour Montmorot, 2 sièges pour Perrigny, Courlans, Courlaoux, Messia-sur-Sorne et Macornay & 1 siège pour les autres communes.

Cette répartition est approuvée à l'unanimité.

### *2. Approbation du programme d'actions pour l'année 2025 de l'Office National des Forêts*

Il est présenté à l'assemblée délibérante deux devis concernant le programme de travaux 2025 mené par l'Office National des Forêts et ce respectivement pour 5120 euros HT et 5 111,42 euros HT. Ces devis concernent principalement des travaux de dégagement de plantations.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition faite par Monsieur Jean-Paul MAITRE concernant la soustraction de quelques coupes de la gestion de l'ONF en vue d'effectuer une coupe et vente de grumes en direct. Ceci permettrait d'effectuer une coupe « test » devant engranger des revenus forestiers additionnels pour la commune en sus de permettre sur le long terme une meilleure gestion de la forêt communale.

L'assemblée y est plutôt favorable : la commission « Bois et forêt » sera réunie pour en débattre, fixer les conditions et traiter avec les services de l'ONF.

### *3. Vente de bois ne relevant pas du régime de l'Office National des Forêts*

La commune met en vente, comme durant l'exercice 2024, du bois coupé mais non débité qui a été coupé par les services techniques de la commune. Un appel d'offres sera lancé (affichage sur le

panneau extérieur de la mairie et diffusion par message électronique) permettant aux administrés de faire une offre pour ce lot de 25 stères environ. Le lot sera remis au mieux offrant. La date limite est fixé au 15 juillet. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### *4. Groupement d'achat électricité : mise à jour de deux points de livraison*

Notre commune est membre du groupement d'achat d'électricité auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (via le SIEDEC). Deux points de livraison ont été inscrits par erreur dans le lot « éclairage public ». Il convient d'en modifier la destination en les transférant dans le lot concernant l'éclairage des biens immobiliers.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

#### *5. Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté : régularisations des années 2023 & 2024*

Madame Maitre informe l'assemblée qu'il convient de valider les opérations mises en œuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté (CEN) pour les années 2023 & 2024 soit respectivement des mémoires en dépenses de 1565,14 euros et 1621,13 euros. Il est rappelé à l'assemblée que cette compétence non reprise par ECLA lors du changement d'intercommunalité à maintenant fait l'objet d'une régularisation auprès leurs services et ces sommes nous ont d'ores et déjà été remboursées.

Cette régularisation est approuvée à l'unanimité.

#### *6. Proposition d'achat des parcelles cadastrées B6 & B7.*

Les héritiers Bernard ont mis en vente les actifs dans le cadre de la succession des parents récemment décédés. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une proposition d'un montant de 1000 euros pour l'achat des parcelles B6 & B7 situées en face du parking enherbé de la commune. Ces parcelles revêtant un intérêt futur pour le village.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est en cours auprès des services d'ECLA et ce dans le cadre des débats sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUi-HM). Une rencontre entre les élus et les techniciens en charge du dossier est programmée fin juillet/début août pour faire un diagnostic sur place et ce avant une rencontre avec les administrés.

**Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ces travaux il a été relevé un écart très important entre les autorisations d'urbanismes délivrés et les travaux réellement réalisés.**

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calendrier du mois de septembre à savoir le 10 septembre une rencontre publique avec Monsieur Bully, archéologue, dans le cadre de la publication de la thèse de Monsieur Matthieu LE BRECH. Le 20 septembre à 10h30 se déroulera l'inauguration globale des toitures de l'Abbaye (nef et Logis abbatial), de la mise en lumière de la nef et de la restauration du retable. Cette journée permettra de remercier l'ensemble des financeurs et d'y convier la population. Enfin le 27 septembre un pèlerinage est organisé depuis notamment, La Peyrouse et les Grottes. **Pour célébrer ses 500 ans, le retable** sera présenté et commenté et une messe donnée par le Nonce apostolique. Cet événement est organisé par le Diocèse en partenariat avec la commune.

*Arrivée de Madame Marie Dulau à 19h11.*

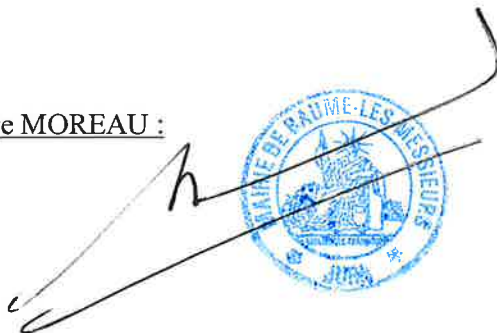
- Les travaux de sonorisation de l'abbatiale sont en cours. Reste à charge de 20% pour la commune après participation de la paroisse.
- Madame Maitre évoque la problématique des groupes venant visiter l'abbatiale avec leur

propre guide. Au vu de la législation, il est impossible d'interdire ces visites concurrent l'activité de la régie. La commune va travailler à la rédaction d'une charte devant notamment obliger ces groupes à s'enregistrer auprès du bureau des guides.

- Un avis rendu par le Conseil National de la Protection de la Nature s'oppose à la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la grotte et ce en vue de la protection des espèces de chiroptères présentes. Monsieur le Maire conteste les comptages réalisés mettant en exergue une baisse du nombre d'individus présents. Une rencontre avec le Préfet est programmée.
- Le 21 mai, au Conseil Départemental du Jura, le Comité Territorial Est s'est réuni dans le cadre de la candidature de Cluny et des Sites Clunisiens au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. L'Abbaye de Baume-les-Messieurs est, à l'heure actuelle, le seul site de l'est de la France retenu en qualité de *site constitutif*.
- Il convient pour l'année prochaine de revoir les conditions d'occupation du domaine public. Madame Maitre est chargée de rédiger et proposer une convention d'occupation dudit domaine.
- Plusieurs déplacements de Monsieur le Maire ont été nécessaires au food-truck et ce en raison de nuisances sonores répétées s'inscrivant en non-respect des clauses de la convention d'occupation. Ces nuisances sont inacceptables aussi bien pour les campeurs que pour les administrés. Par ailleurs, un ensemble de documents légaux n'a toujours pas été remis par le gérant de l'établissement aux services de la commune. Un courrier sera adressé au gérant sur ces deux points.
- Monsieur Boudoux informe l'assemblée que la borne au coin de la fontaine, place de la Mairie, a de nouveau été détériorée. Il propose de réduire l'emprise de la fontaine et d'indiquer en amont la direction *Crançot* et ce afin de sécuriser davantage ce carrefour (la borne a été détériorée de nombreuses fois ces dernières années).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.**

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Monsieur Alain BOURREAU :



